

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2018

**NOS ELEVES SONT  
VOS FUTURS TALENTS**



## Une offre de formation complète :

### *Dans le secteur de l'usinage*

- CAP décolletage
- Bac pro Technicien d'Usinage
- BTS Conception des Processus de Réalisation de Produits par voie scolaire et par apprentissage.

### *Dans le secteur de la maintenance :*

- Bac pro Maintenance des Equipements Industriels
- BTS Maintenance des systèmes option systèmes de production

## Les relations Ecole-entreprise

- *Accueil des élèves en stage tout au long de l'année*
- *Participation des professionnels aux jurys d'examen et contrôles en cours de formation*
- *Intégration des apprentis en BTS CPRP*
- *Dispositif de Validation des Acquis d'Expérience du BTS Maintenance*
- *Formation continue pour adultes dans le domaine de l'usinage*
- *Visites d'entreprises et découverte des métiers*

## A QUOI NOUS SERT LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

**Elle permet à l'établissement d'investir dans des matériels performants et de former les élèves et les étudiants avec des moyens techniques professionnels.**



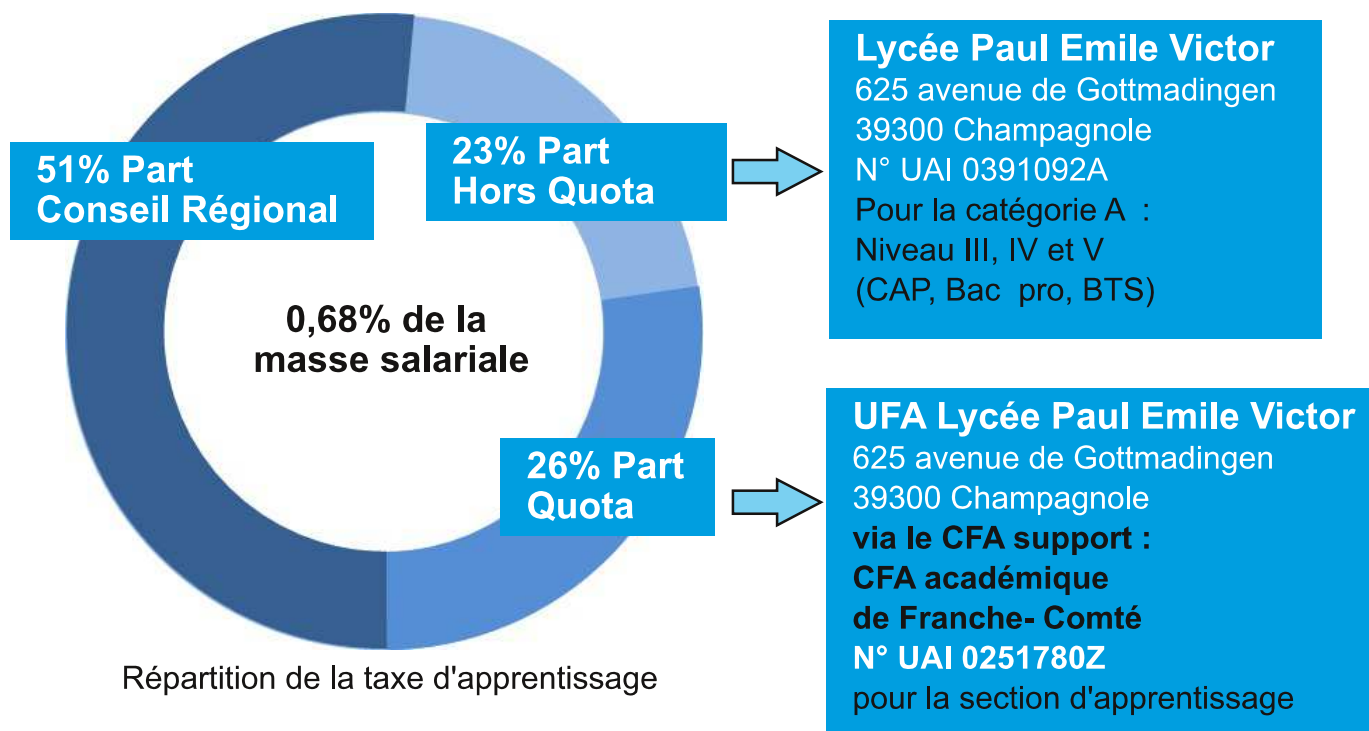
Imprimante 3d pour les projets des classes scientifiques et technologiques

## Les investissements réalisés en 2017 grâce à votre contribution



**Centre d'usinage 5 axes**  
pour le BTS CPRP et Bac pro  
Technicien d'Usinage

### COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE AU LYCÉE PAUL EMILE VICTOR ?



*Merci de désigner le lycée Paul Emile Victor  
sur votre bordereau de versement,  
pour que votre taxe nous parvienne !*